



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

En conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance extraordinaire, par visioconférence, le 14 décembre 2021 à 19 h 25 pour l'adoption du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 ; et

QUE les délibérations du conseil municipal et la période de questions, au cours de cette séance, porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations.

Veuillez soumettre vos questions avant 14 heures le jour de la séance extraordinaire à l'adresse questionauconseilmunicipal@ddo.qc.ca, en prenant soin d'inclure votre nom, adresse et numéro de téléphone.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 3 décembre 2021.

SOPHIE VALOIS, greffière